

Document à retourner avant le 27 novembre 2025 à : ligue.auvergnerhonealpes@fft.fr

MANDAT CLUB OMNISPORTS

(Concerne un comité de direction d'une association omnisports qui donne mandat au président de la section tennis, beach tennis, padel et/ou para tennis conformément à l'article 80.4. RA)

Le comité de direction de l'association

A décidé de donner mandat à M./Mme

Président(e) de la section¹

Licence « C » n°

- Aux fins de représenter l'association à l'Assemblée générale de de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Tennis, le 29 novembre 2025
- Et, l'ordre du jour m'ayant été communiqué, de prendre au nom de l'association toutes décisions, participer à tous travaux et tous scrutins prévus audit ordre du jour.

Fait à, le

**Signature du président de l'association
Omnisports précédée de la mention manuscrite
« Bon pour pouvoir » :**

**Signature du mandataire précédée de
la mention manuscrite
« Bon pour acceptation » :**

TOUT MANDATAIRE DOIT ETRE EN MESURE DE PRESENTER SA LICENCE « C » DE L'ANNEE EN COURS DELIVREE PAR L'ASSOCIATION REPRESENTEE AINSI QU'UNE PIECE D'IDENTITE EN COURS DE VALIDITE (CNI, PASSEPORT OU PERMIS DE CONDUIRE).

¹ Indiquer s'il s'agit de la section tennis et/ou beach tennis et/ou padel et/ou paratennis.